

PAYS HAMOIS *infos*

N° 10 - juillet 2006

Retrouvez pages 7 et 8 le mémo du tri sélectif des déchets !

Editorial

Bienvenue !

Je suis très fier d'accueillir les habitants des communes de Croix-Moligneaux, Douilly, Ennemain, Esmery-Hallon, Monchy-Lagache, Ugny L'Equipée et Y, qui viennent de rejoindre notre Communauté de Communes. Je leur souhaite la bienvenue et je les remercie de leur confiance en notre intercommunalité.

A l'approche de l'été, l'actualité nous permet de vous présenter le centre nautique maintenant opérationnel, qui complète les autres équipements sportifs performants présentés ici, toujours à votre disposition.

Au-delà des loisirs, notre priorité reste le développement économique et l'emploi. Nous favorisons au maximum toutes les initiatives porteuses d'activité et d'emploi.

L'attrait d'un territoire passe également par la qualité de vie et la préservation de l'environnement. Les quelques conseils présentés dans ce journal sont de nature à préserver et améliorer notre environnement commun. Faites-en bon usage.

Bonne lecture à tous !

Marc BONEF
Président de la Communauté
de Communes

A vos maillots de bain !

Le centre nautique du Pays Hamois a ouvert

Petits et grands, public scolaire, clubs sportifs... la Communauté de Communes est heureuse de mettre à votre disposition le tout nouveau centre nautique du Pays Hamois !

Un équipement de référence

Avec les soutiens financiers du Conseil Général, de la Région et de l'Etat, cet équipement de 4,5 millions d'euros HT devient l'équipement aquatique de référence de l'est de la Somme.

D'une superficie de plus de 2 000 m² dont près de 500 m² de plans d'eau, il a ouvert ses portes à la fin avril avec quelques mois de retard sur le planning initialement fixé, dus à la défaillance d'entreprises, à des problèmes techniques et aux intempéries.

Sa gestion a été confiée à l'entreprise Vert Marine, spécialisée dans la gestion de ce type d'équipement

et disposant d'un réseau et d'une expérience propre à faire de notre site une référence. C'est une équipe de 12 personnes qui vous accueillera 7 jours sur 7 et toute l'année sauf contrainte technique de type vidange.

Quel nom pour le centre nautique ?

L'équipement offrira aux utilisateurs une gamme variée d'activités de type aquagym, natation, remise en forme... avec une grille tarifaire qui a pour objectif de s'adapter aux besoins de chacun en fonction des conditions d'utilisation (carte famille, entrée à prix réduit pour les habitants de la CCPH, carte de 10 entrées...).

Enfin, un jeu-concours a été lancé afin de baptiser cet équipement structurant : le nom choisi parmi de très nombreuses propositions est AQUARI'HAM'.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS
23 RUE DE SAINT-QUENTIN - 80400 HAM
TÉL. : 03 23 81 33 21 - FAX : 03 23 81 33 93

Directeur de la publication : Marc BONEF - Membres du comité de rédaction : M. BONEF, M^{me} CRAMPON, M^{me} DUMUIN
Conception-réalisation : RESEC © 06/2006 - Crédits photos : CCPH
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2006 - ISSN en cours - Imprimé sur du papier recyclé

Une unité cantonale presque trouvée

Une Communauté de Communes plus grande et plus forte

A l'heure où 85,5 % de la population française, soit 90 % des communes, est regroupée en intercommunalité à fiscalité propre, notre Communauté de Communes suit cette évolution.

En effet, depuis le 1^{er} janvier dernier, notre territoire compte 14 communes et 12 707 habitants. La Communauté de Communes se rapproche ainsi des limites cantonales et atteint une taille pertinente pour la réalisation d'actions d'ampleur et dépassant manifestement le territoire d'une seule commune.

L'intercommunalité est, en effet, la voie d'avenir pour les communes : leur regroupement permet des économies d'échelle, la multiplication des services et la réalisation de projets d'ampleur (exemple : le centre nautique). C'est un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun.

La Communauté de Communes est donc désormais incarnée par 40 délégués communautaires, désignés par chaque commune membre et développant les compétences de la structure.

Une Communauté de Communes pour quoi faire ?

La Communauté de Communes s'est vu transférer par les communes un socle de compétences déclinées au travers d'actions concrètes et d'études qui impactent sur la vie de chaque habitant.

Les élus décident des projets communautaires et de leur mise en application au travers, d'une part, de commissions de travail thématiques et, d'autre part, de décisions officielles prises en Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes sait aussi préparer l'avenir de nos enfants en les sensibilisant à la protection de l'environnement



Du District à la Com de Com

45 ans d'histoire commune

L'intercommunalité n'est pas une nouveauté dans la région de HAM, le District était l'un des plus anciens du département de la Somme.

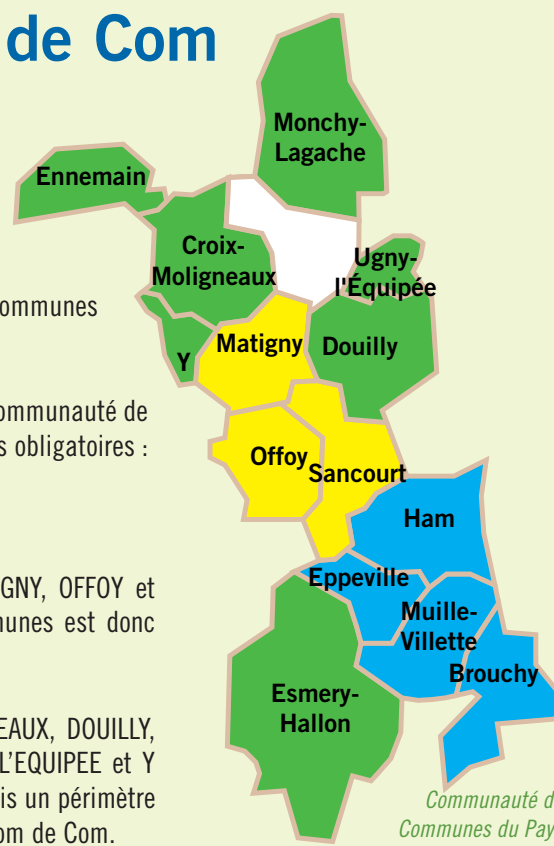
■ 1960-61 : Création du District de HAM regroupant les communes de HAM, EPPEVILLE, BROUCHY et MUILLE-VILLETTE.

1^{er} janvier 2002 : Transformation du District de HAM en Communauté de Communes du Pays Hamois avec la prise de compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace
- développement économique

■ 1^{er} janvier 2002 : Adhésion des communes de MATIGNY, OFFOY et SANCOURT. La population de la Communauté de Communes est donc portée à 10 206 habitants.

■ 1^{er} janvier 2006 : Les communes de CROIX-MOLIGNEAUX, DOUILLY, ENNEMAIN, ESMERY-HALLON, MONCHY-LAGACHE, UGNY-L'EQUIPEE et Y rejoignent la Communauté de Communes : c'est désormais un périmètre de plus de 110 km² et 12 707 habitants couvert par la Com de Com.



Communauté de Communes du Pays Hamois - 1^{er} janvier 2006

Qui finance la Communauté de Communes ?

Une quatrième colonne sur vos feuilles d'impôts

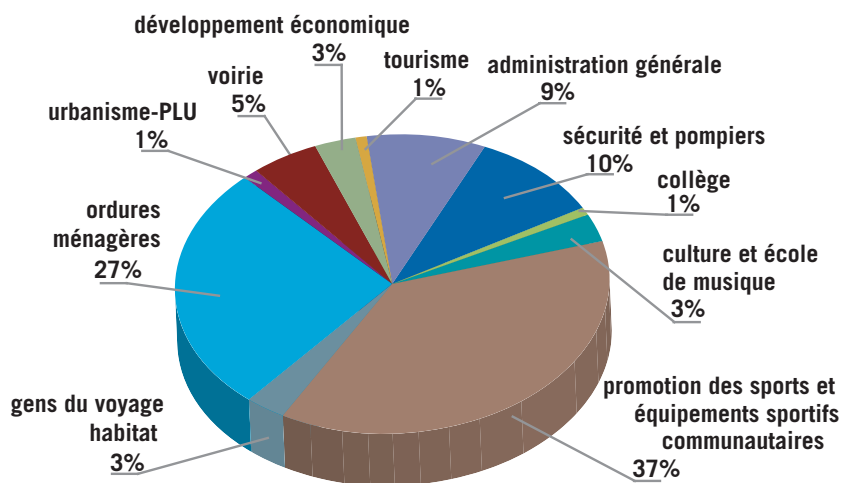
Les impôts intercommunaux constituent la recette la plus importante du budget de la Communauté.

Les 4 taxes (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle) apportent un produit annuel de 2 519 000 € lui permettant de faire face à ses besoins. La taxe professionnelle représente à elle seule, 54 % du produit fiscal.

Le budget 2006 se répartit comme indiqué en bas de cette page. Il vous sera décliné tout au long des pages suivantes.

Les dotations de l'Etat permettent également de financer des actions : elles s'élèveront en 2006 à 447 500 €.

La charge nette de chaque service de la Com de Com



Le budget principal s'équilibre à 3 282 250 € en fonctionnement et 1 066 200 € en investissement auquel il convient d'ajouter le budget du centre nautique :

- budget d'investissement de 2006 : 2 763 612 €
- budget de fonctionnement : 841 772 €.

La gestion de nos ordures ménagères

Plus de 800 000 euros en 2006 !

La Communauté de Communes finance le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers du Pays Hamois ainsi que la déchetterie d'EPPEVILLE, gérée par Aubine Onyx. Elle est ouverte gratuitement à tout habitant du Pays Hamois.

C'est un budget total de 806 000 € en 2006 qui ne peut être réduit que par l'implication et le civisme des

habitants pour trier leurs déchets recyclables et ainsi permettre leur revente et les soutiens financiers de l'ADELPHÉ.

D'autres actions en faveur de l'environnement

La protection et la mise en valeur de l'environnement sont également déclinées au travers de :

- l'organisation des **SEMAINES RÉGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT** qui mobilisent les écoles du territoire aux mois de septembre et octobre,
- l'exploitation d'une **parcelle dans les hardines de HAM et EPPEVILLE, mise à disposition d'un JARDIN D'INSERTION** pour des personnes privées d'emploi et en situation de précarité sociale,
- la destruction, en cette année 2006, de l'**ancienne USINE D'INCINÉRATION DES DÉCHETS D'EPPEVILLE**, véritable verrue dans le paysage en entrée d'agglomération.



L'usine d'incinération est enfin détruite !

Une politique de l'habitat

Des actions dans tous les domaines

*Ci-contre,
logement à Epehy*



*Ci-dessous,
logement à Matigny*



Pour vous informer sur l'habitat

La Communauté de Communes en partenariat avec la Ville de HAM soutient l'ADIL (Association pour l'Information sur le Logement) qui tient des permanences gratuites à l'Hôtel de Ville, ouvertes à tous les habitants du Pays Hamois pour des aides et renseignements sur l'accèsion à la propriété, les rapports locatifs, les emprunts immobiliers... (les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois).

Une aire d'accueil des gens du voyage

Afin de se conformer à la loi et au schéma départemental, la Communauté de Communes du Pays Hamois lancera les travaux de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, de 10 emplacements, soit 20 caravanes sur le site de l'ancien camping de HAM. C'est un budget de plus de 460 000 €, subventionné à près de 70 % par l'Etat et le Conseil Général.

Une étude pour améliorer l'habitat

Enfin, au travers de l'ADES, la Communauté de Communes est maître d'ouvrage d'une étude-habitat dont les objectifs sont de :

- diagnostiquer la situation actuelle du territoire : quels sont les dysfonctionnements du marché ? Quelles sont les dynamiques positives du territoire qu'il convient d'amplifier ?
- déterminer les orientations à donner au territoire : accroître la population locale, résorber l'habitat insalubre et la vacance des logements, favoriser les constructions neuves et la réhabilitation de l'ancien.

En Bref

Les projets de voirie 2006

Les appels d'offres sont en cours pour effectuer les reprises de chaussée, parkings et/ou trottoirs sur les portions de voirie suivantes :

- *rue de Verdun à HAM entre la rue du Port et le boulevard de la République : réfection des trottoirs et parkings*
- *rue des Reîtres à EPPEVILLE : réfection de voirie de la RD 186 vers la commune de Muille-Villette*
- *hameau de Villette à MUILLE-VILLETTE : portion de chaussée en tranche conditionnelle*

Aménagement de la place de la Gare entre Muille-Villette et Ham

L'amélioration des voiries communautaires

Un budget de 600 000 euros en 2005

Lorsque les voies de circulation sont utilisées par de nombreux usagers notamment par les transports scolaires, celles-ci sont transférées par les communes à la Communauté de Communes qui prend en charge leur entretien courant et leur réaménagement complet si besoin est.

Des interventions dans chaque commune

Ce sont plusieurs dizaines de km de voirie qui relèvent de la Communauté de Communes et font l'objet de lourds programmes d'investissement. Pour exemple, ces dernières années ont permis la réfection de la place de



Aménagement de voirie, boulevard de la Liberté à Ham



la Gare de HAM - MUILLE-VILLETTE, la rue des Reîtres à EPPEVILLE, la rue de Villette à MUILLE-VILLETTE, le boulevard de la République à HAM, la route de Villers-Saint-Christophe à SANCOURT.

L'extension de la Communauté de Communes du Pays Hamois va nécessiter une prise de compétence sur plusieurs voies des communes nouvellement adhérentes : les élus y travaillent.

C'était en 2005, un budget de plus de 600 000 € pour cette compétence.

Un projet d'extension sur la zone communautaire d'Eppeville

Offrir les meilleures chances aux entreprises pour se développer

Un projet d'extension à l'avenir sur la zone communautaire d'Eppeville

Compétente en matière de développement économique, la Communauté de Communes gère et commercialise la zone industrielle communautaire implantée sur la commune d'EPPEVILLE.

Quasi intégralement occupée, il conviendra prochainement d'ouvrir de nouvelles parcelles à la commercialisation permettant l'implantation de nouvelles entreprises.

Les entreprises implantées sur cette zone bénéficient d'un régime fiscal plus avantageux avec l'application d'une seule taxe professionnelle de zone.



Vue aérienne de la zone communautaire d'Eppeville (source Comité d'expansion)

En Bref

La sécurité du territoire

La Communauté de Communes finance le Service d'incendie et de secours, présent sur notre territoire au travers du Centre de Secours, route de Chauny à HAM : c'est un budget de 322 000 € en 2006 auquel s'ajoutent le soutien à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et une participation aux allocations de vétérance des sapeurs-pompiers volontaires (7 000 €).

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est également en fonctionnement, luttant contre les toxicomanies, l'insécurité routière, la délinquance et soutenant la fonction parentale face à des jeunes publics difficiles. C'est un budget annuel de 5 000 € dont la déclinaison repose sur l'ensemble des acteurs membres du CISPDP et spécialisés dans chaque action.

Le soutien aux initiatives porteuses d'emplois

L'emploi ne se décrète pas, il se favorise : exemples...

L'action économique de la Com de Com se décline en soutiens financiers aux associations locales œuvrant pour le milieu industriel, artisanal et commercial ou pour l'insertion professionnelle des jeunes ou personnes sans qualification :

- **L'UNION DES PARTENAIRES ECONOMIQUES DE LA RÉGION HAMOISE** est aidée à hauteur de près de 50 000 € pour le soutien des milieux économiques du Pays Hamois et le développement des entreprises.

- Le **GEIQ MAINTENANCE** emploie des salariés pour les mettre à disposition d'employeurs ainsi exonérés des formalités administratives liées à l'embauche ou mutualise leurs besoins en partageant le coût du temps complet d'un salarié.

La Com de Com aide les salariés à se former en finançant les frais de déplacement des stagiaires (8 personnes en 2005 et 5 000 € par an).

- Pour que les entreprises locales soient plus fortes sur un marché très concurrentiel et réglementé, le **PÔLE DE CHAUDRONNERIE ET DE MAINTENANCE** agit pour leur mise en réseau ; mettant en relation les donneurs d'ordre et les PME qui peuvent coopérer et sous-traiter dans leur domaine de compétences.

C'est un soutien financier sur le poste d'animateur du PCMH que met en place la Communauté de Communes en partenariat avec la DRIRE et la CCI de PÉRONNE (5 000 € par an).

- **LES H'AMIS DES MOTS** est une association de lutte contre l'illettrisme et de formation professionnelle pour les personnes en situation de précarité ou dont l'absence de maîtrise des savoirs fondamentaux les empêche de trouver un emploi ou de faire les actes de la vie courante.

Le soutien de la Communauté de Communes s'élève à 3 000 € par an.

- La mise en place d'un **SYSTÈME PRODUCTIF LOCALISÉ AGROALIMENTAIRE** dans l'est de la Somme a également été soutenue par la Com de Com et permet la promotion de la filière agricole et son organisation (1 000 €).



Implantation de l'entreprise NUTTENS en 2005

La promotion des sports et des loisirs

C'est la Com de Com qui prend en charge

Le financement des infrastructures

La Com de Com finance et gère au quotidien :

- les **deux gymnases intercommunaux**, avenue Jean Moulin à HAM et utilisés 6 jours sur 7, 12 mois dans l'année, par les établissements scolaires (Lycée, Collège et écoles), les associations sportives et les centres de loisirs. C'est un budget annuel de 228 000 € et 4 emplois à temps plein,



- les **tennis couverts** Georges Filou, rue Victor Hugo à HAM, mis à disposition du club de tennis et des scolaires,
- le **Centre Nautique** qui ouvre ses portes et qui devient le seul équipement sport-loisirs de ce type à l'est de la Somme (plus de 2 000 m² dont 500 m² en eau) pour un budget d'investissement de plus de 4,5 M d'€ HT.

Le soutien financier aux activités

L'action de la Communauté de Communes en matière sportive se décline également au travers :

- du **soutien financier aux associations locales** pour le développement de la pratique sportive et compétitive : 49 000 € cette année,
- la récompense des sportifs locaux méritants et qui portent l'image du Pays Hamois au-delà de ses frontières : la **cérémonie des trophées sportifs** représente 5 000 € par an et constitue un moment phare de l'année sportive,
- la mise à disposition d'**éducateurs des activités sportives dans les écoles, clubs, centres de loisirs et associations** qui en font la demande pour l'entraînement sportif et l'assistance administrative du club.

Le gymnase intercommunal rue Jean Moulin

En Bref

Cet été pensez au centre jeunesse !

La Communauté de Communes soutient la mise en place du CAJ organisé par le Centre Social CAF de Ham qui aura lieu du 5 juillet au 4 août 2006. Ce centre fonctionnera du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h pour tous les jeunes âgés de 13 à 18 ans. Des camps et de nombreuses activités sont proposés :

- 4 minicamps :

- MOTOCROSS à PLOMION du 10 au 13 juillet

- MER à HAUTEBUT du 17 au 21 juillet

- FESTIVAL à PICQUIGNY du 24 au 28 juillet et du 31 juillet au 3 août

- Stage GRAFF du 11 au 13 Juillet

- Street Hockey les 24 et 25 juillet

- Futsal, Arbo-escalade, Badminton, Cinéma...

Renseignements et inscriptions au Centre Social - Rue Louis Braille - 80400 HAM

03 23 81 45 70

Un pôle culturel en projet

Pour développer la lecture et la pratique de la musique

Le niveau intercommunal est le plus pertinent pour développer la culture et permettre l'accès de tous à de nouveaux services, difficilement supportables pour de petites communes isolées.

Musique et chorale

L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE fonctionne depuis plusieurs années et accueille plus de 70 élèves encadrés par une équipe de 8 professeurs diplômés enseignant dans les locaux de l'ancienne mairie-école du quartier Saint-Sulpice à HAM.

LA CHORALE, quant à elle, compte une soixantaine de personnes sillonnant le département en représentations et dont le dynamisme ne se dément pas.

Toutefois, les locaux ne sont pas toujours adaptés à cette pratique musicale.

La chorale compte près de 60 personnes

Pour cette raison, la mise en place d'un pôle culturel est envisagée depuis deux ans et une étude préalable en cours a permis de déterminer la faisabilité d'un **ÉQUIPEMENT STRUCTURANT** regroupant école de musique, bibliothèque-médiathèque et amphithéâtre. C'est un lourd programme d'investissement pour lequel la Communauté de Communes sollicite les co-financiers que sont le Conseil Général, l'Etat et le Conseil Régional.



Pour réduire les déchets, doublons nos efforts

Quels sont les moyens à votre disposition ?

Les emballages ménagers

Des sacs translucides jaunes, disponibles en mairie, permettent de les collecter en porte à porte. Suivez bien les consignes de tri figurant sur les sacs et rappelées ci-dessous :

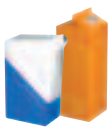
DANS LE SAC JAUNE, JE DÉPOSE :



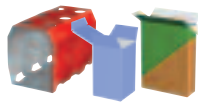
bouteilles, bidons et
flacons en plastique



boîtes de boisson, de conserve,
barquettes et bidons en métal



briques alimentaires



suremballages, boîtes en carton

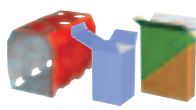
Les journaux-magazines

Des conteneurs sont à votre disposition sur HAM, EPPEVILLE, MUILLE-VILLETTE et BROUCHY et des sacs bleus sont utilisés en secteur rural.

DANS LE CONTENEUR BLEU, JE DÉPOSE :



journaux, magazines, prospectus,
publicités SANS FILM PLASTIQUE



suremballages,
boîtes en carton

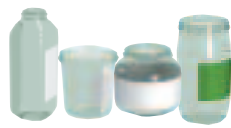
Les bouteilles, pots et bocaux en verre

Des conteneurs sont à votre disposition dans les communes (supermarché,...).

DANS LE CONTENEUR VERT, JE DÉPOSE :



bouteilles, cannettes, bocaux, pots en verre



Les déchets verts

Une collecte en porte à porte permet de vous débarrasser de ces déchets de la mi-avril à la mi-novembre.

A savoir : ces déchets sont constitués à 90 % d'eau (tontes de pelouse,...). Les faire collecter en porte à porte

pèse sur notre facture : il est en effet dommage de faire transporter de l'eau. La solution ? Les laisser sécher au fond du jardin ou les transformer en compost permettrait de faire des économies.

Les déchets électroniques et électriques

Le vendeur est tenu de vous reprendre les anciens équipements (réfrigérateur, gazinière, télévision...) gratuitement lors d'un achat neuf. A défaut, vous pouvez les déposer en déchetterie ou avec vos encombrants.

Attention à la qualité du tri !

En cas de doute, mieux vaut vous abstenir de déposer un déchet dans les conteneurs ou les sacs et il est préférable de le mettre dans vos ordures ménagères résiduelles.

En revanche, vous pouvez aussi téléphoner à nos services pour savoir à l'avenir si ce déchet est recyclable ou non.

ERREURS DE TRI A NE PAS FAIRE :



pour le plastique : pots de yaourt, de crème fraîche, barquette de beurre, de jambon, sacs plastiques, boîte de viennoiseries, film des packs de bouteilles... mais aussi barquette en polystyrène...

ces déchets ne sont pas recyclables !

Les erreurs de tri coûtent très cher à la collectivité puisqu'elles sont transportées plusieurs fois :

1^{er} transport : elles partent avec les déchets recyclables, au moment de la collecte, au centre de tri à AMIENS. Sur place, ces erreurs de tri sont repérées et séparées des déchets recyclables.

2^{ème} : elles repartent alors sur les camions en direction du Centre d'Enfouissement des Déchets, à LIHONS, pour y être enterrées.

C'est donc les transporter 2 fois au lieu d'une, ce qui engendre une hausse de la facture.

Modifiez votre comportement et vos habitudes de consommation

- Achetez des produits avec moins d'emballage, des éco-recharges...
- N'utilisez plus de sacs plastiques, mais des sacs cabas réutilisables par exemple.
- Faites du compost avec vos déchets de cuisine ou de jardin.
- Posez un autocollant "stop pub" sur votre boîte aux lettres pour éviter les kilos de prospectus publicitaires...

70 % des Français déclarent faire des efforts pour réduire la production de déchets

Et vous ?

Le Gouvernement et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont lancé une campagne de communication "réduisons nos déchets" pour endiguer la montagne de déchets toujours croissante. Le but est de "faire participer les Français" pour acheter mieux et jeter moins.

Les initiatives se créent comme la disparition des sacs plastiques aux caisses, la lutte contre les 40 kg/an en moyenne de prospectus et journaux qui colonisent nos boîtes aux lettres, etc.

Ce sont en moyenne 450 kg/an/habitant de déchets qui sont générés.

Pourtant 364 kg partent en décharge pour enfouissement ou incinération alors qu'une grande partie est recyclable !

Quelle Terre sera donnée aux générations futures ?

Combien d'argent allons-nous encore dépenser pour la collecte et le traitement des déchets avant que cela n'ôte toute marge de manœuvre aux collectivités pour créer de nouveaux services et investir ?

Déchetterie**Horaires d'été****Lundi et samedi :**

9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 14 h - 18 h**Dimanche :** 9 h - 12 h

Zone industrielle d'EPPEVILLE

Rue Nouvelle

T : 0800 972 004

La déchetterie intercommunale

Une autre façon de trier

Gérée au nom de la Communauté de Communes par la société Aubine Onyx, à EPPEVILLE, elle accueille gratuitement les habitants du territoire, sur présentation d'un justificatif de domicile et permet de collecter :

Les déchets spéciaux

Les piles, les huiles de vidange, les huiles alimentaires peuvent toutes être déposées à la déchetterie.

Certaines déchetteries acceptent les pots de peinture, de produits de traitement. Toutefois, notre déchetterie intercommunale ne permet pas encore cet accueil.

Les autres déchets

Les encombrants, les ferrailles, les gravats, les déchets verts (tontes de gazon, tailles de haie, branchages...).



Vous avez un jardin ? Faites du compost !

Un moyen facile et gratuit de réduire vos déchets

Vos déchets de cuisine et de jardin sont de l'or vert : en les compostant, vous allégez le poids de vos poubelles, mais surtout, vous obtiendrez chez vous, en quelques mois, un engrais naturel de bonne qualité, totalement gratuit : plus besoin d'acheter du terreau pour enrichir votre terre, vous pourrez le faire vous-même !



3^{ème} étape

Déposez-y les déchets cités plus haut, en alternant les types de déchets (secs et humides). Attendez que les bactéries, puis les insectes et les lombrics fassent le travail et vous obtiendrez du compost au bout de quelques mois (entre 6 mois et 1 an).

Les utilisations du compost

En terreau : mélangez 1/3 de compost à 2/3 de terre de jardin avec un peu de sable ; idéal pour vos plantes d'intérieur, semis...

Pour enrichir votre sol : incorporez 1 à 5 litres de compost mûr par m² de terre, en bêchant.

En paillage : étalez du compost autour des végétaux pour les protéger du froid l'hiver ou retenir la fraîcheur l'été.

En traitement de surface :

- Pour la pelouse, déposez une fine couche de compost tamisé et scarifiez.

- Au pied des végétaux, déposez du compost, retournez la terre sur 10 cm environ puis arrosez abondamment.

En décoction : placez un sac de toile rempli de compost dans un seau d'eau. Lorsque le liquide s'est coloré, arrosez vos plantes avec.



En Bref

Bientôt un centre de tri à ROSIÈRES-EN-SANTERRE

Le SMITOM du Santerre, établissement de coopération entre 7 communautés de communes ou SIVOM et regroupant 62 000 habitants vient de lancer les travaux de construction du centre de tri à ROSIÈRES-EN-SANTERRE. L'ouverture est programmée pour le début d'année 2007.

Pour faire du bon compost

Conseils

- Alternez les couches de déchets : secs et humides...
- Ne mettez pas toutes vos tontes de gazon en même temps, elles risquent de pourrir et d'étouffer vos déchets.
- Arrosez votre compost de temps en temps si vous le trouvez trop sec.
- Si votre tas est trop compact, remuez-le à la fourche.

Comment faire votre compost ?

1^{ère} étape

- Gardez vos déchets de cuisine et de maison : épluchures, filtres à café avec le marc, sachets de thé, coquilles d'œuf, papier journal, fleurs coupées fanées, mouchoirs en papier, essuie-tout, rouleaux en carton de papier toilette/essuie-tout, cendres de cheminée...

- Gardez vos déchets de jardin : tontes de gazon, fleurs fanées, petites tailles de haies, feuilles mortes...

2^{ème} étape

Installez dans le fond de votre jardin un composteur individuel ou délimitez un endroit à même le sol avec des planches en bois.